

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026
COMMUNE DE BEAUREVOIR

La réunion a débuté le 4 mai 2026 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur WABONT Christian.

Membres présents :

Madame COUILLART Maryvonne
Monsieur DESENNE François
Monsieur DESENNE Nicolas
Madame HUYART Isabelle
Madame JASPART Sylviane
Madame JOSEPH Sylvie
Madame KUHN Adeline
Monsieur LELONG Jean-Marie
Madame PECQUE Cindy
Monsieur TARGET Jean-Pierre
Monsieur VAN HYFTE Olivier
Monsieur WABONT Christian
Monsieur WABONT Guillaume

Membres absents ayant donné pouvoir :

Madame FUMIÈRE Marie-Hélène donne pouvoir à Monsieur WABONT Guillaume
Monsieur LEROY Frédéric donne pouvoir à Monsieur DESENNE Nicolas

Secrétaire de séance : Monsieur TARGET Jean-Pierre

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2026_25 - Photovoltaïque - école maternelle - autoconsommation collective
- 2026_26 - Désignation des membres CCID
- 2026_27 - Devis Rideaux salle des fêtes et Ecole Primaire : délibération
- 2026_28 - Travaux VC 37 - Chemin de la Motte : Délibération budgétaire suite à la réunion du 26/02/25
- 2026_29 - Travaux divers de réfection : Délibération
- Travaux renforcement des berges de la Station : Délibération
- 2026_30 - Parc éolien des champs dolents : Délibération
- 2026_31 - Création d'emploi saisonnier : Délibération
- 2026_32 - Demande de subvention : Amicale du Personnel
- Courriers et informations divers

2026_25 - Photovoltaïque - école maternelle - autoconsommation collective
--

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait initialement retenu un projet de l'entreprise Simsol France pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle. Cependant, l'entreprise Rohant Solaire, basée à Saint-Quentin, a présenté une proposition différente et mieux adaptée au principe d'autoconsommation collective.

Il explique que Rohant Solaire propose une installation orientée non seulement au sud, mais également à l'est et à l'ouest, permettant une production plus étalée dans la journée : davantage le matin et en fin d'après-midi, et moins en milieu de journée. Cette configuration correspond mieux aux besoins de consommation de l'école et des bâtiments concernés.

Le Maire précise que, bien que la puissance installée soit légèrement inférieure à celle du projet initial, le coût proposé est nettement plus avantageux : 63 460 € HT.

Dans le cadre du marché à procédure adaptée, plusieurs devis ont été reçus : – Deux entreprises proposant une solution similaire à Rohant Solaire : 69 000 € et 71 300 € – Deux entreprises proposant une solution similaire à Simsol France : 102 200 € et 105 180 €

Au regard de ces éléments, le Maire propose de retirer la délibération n°2025_32 et de retenir l'offre de Rohant Solaire, plus pertinente techniquement et financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité. Le Maire est autorisé à signer tout acte relatif à cette opération.

2026_26 - Désignation des membres CCID

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts instituant une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. Il rappelle la composition obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants : – 6 commissaires titulaires – 6 commissaires suppléants Les membres doivent répondre à plusieurs critères : nationalité française, majorité, jouissance des droits civiques, inscription aux rôles des impositions locales, connaissance des réalités locales, et au moins un commissaire domicilié hors de la commune.

Le Maire rappelle également les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2011 concernant la présence éventuelle d'agents communaux ou intercommunaux.

Afin de permettre la nomination par les services fiscaux, le Conseil doit dresser une liste de **12 noms**, conformément aux textes.

La liste des candidats est lue en séance et annexée à la délibération.

Après délibération, **le Conseil adopte la liste à l'unanimité. 15 voix pour.**

PLATEAUX CLAUDE	20/05/1941	BEAUREVOIR
COURTAIN FRANCISQUE	26/08/1948	BEAUREVOIR
CZANRY JEAN MICHEL	23/05/1955	BEAUREVOIR
LEGRAND JEAN MARIE	04/07/1950	BEAUREVOIR
KUHN BERNARD	08/03/1950	GOUY
LELONG JEAN MARIE	06/05/1946	BEAUREVOIR
DESENNE FRANCOIS	27/03/1986	BEAUREVOIR
COUILLART MARYVONNE	01/02/1948	BEAUREVOIR
TOURNAY JEAN MICHEL	07/01/1955	BEAUREVOIR
DEWILDE SABINE	28/02/1978	BEAUREVOIR
VAN HYFTE OLIVIER	18/03/1967	BEAUREVOIR
TARGET JEAN PIERRE	02/11/1951	BEAUREVOIR
MARECHALLE Laurent	17/10/1961	MONTBREHAIN

2026_27 - Devis Rideaux salle des fêtes et Ecole Primaire : délibération

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer ou installer des rideaux classés M1 (norme anti-feu) dans la salle des fêtes et dans l'école primaire, conformément aux exigences de la commission de sécurité.

Les devis de l'entreprise Rideaux Voilages Style, basée à Courrières, sont présentés :

– Salle des fêtes : **5 493,59 €**

– École primaire : **3 864,57 € HT** et **3 529,81 € HT**

Le Maire précise que ces équipements sont indispensables pour garantir la conformité des bâtiments recevant du public.

Après délibération, **le Conseil municipal approuve l'achat et la pose à l'unanimité** et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

2026_28 - Travaux VC 37 - Chemin de la Motte : Délibération budgétaire suite à la réunion du 26/02/25

Le Maire informe le Conseil que le Chemin de la Motte est en très mauvais état et nécessite une réfection complète du corps de chaussée. Une estimation préalable avait été réalisée pour la tranche 1 (475 mètres linéaires).

Un appel d'offres a été lancé et plusieurs entreprises ont répondu : – Gorez : **112 000 € HT** – Eiffage : **89 400 € HT** – Eurovia : **82 630 € HT** – Colas : **73 625,17 € HT**

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a recommandé de retenir l'entreprise **Colas**, la moins-disante, les prestations techniques étant équivalentes.

Après délibération, **le Conseil municipal attribue le marché à l'entreprise Colas** et autorise le Maire à signer tout document relatif aux travaux.

2026_29 - Travaux divers de réfection : Délibération

Le Maire expose plusieurs besoins de réfection dans la commune : – Peinture et remise en état de calvaires – Restauration de Christs – Peinture du portail de la salle des fêtes – Peinture de la porte en bois et des grilles arrière de l'église

Les devis de la société APAJH sont présentés pour un montant total de **14 677,20 € TTC**, détaillés point par point.

Après délibération, **le Conseil municipal approuve l'ensemble des travaux à l'unanimité** et autorise le Maire à signer les actes correspondants.

Travaux renforcement des berges de la Station

Le Maire indique que des éléments complémentaires sont nécessaires avant de statuer. Le sujet est **reporté à une prochaine réunion**.

2026_30 - Parc éolien des champs dolents : Délibération

Le Maire présente le projet de parc éolien comprenant quatre éoliennes et un poste de livraison, implantés sur les communes d'Estrées, Joncourt et Magny-la-Fosse. Une enquête publique se déroulera du 28 avril au 28 mai 2026.

Après discussion, **le Conseil municipal émet un avis défavorable à la majorité**. La délibération sera transmise à Mme Florence BARISEAU, Vice-Présidente en charge de la ruralité au Conseil régional des Hauts-de-France.

2026_31 - Création d'emploi saisonnier : Délibération

Le Maire rappelle les dispositions du Code général de la fonction publique concernant la création d'emplois et le recours à des agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Il propose la création d'un poste d'Adjoint technique de 2e classe non titulaire, à raison de **35 heures hebdomadaires**, pour renforcer les services techniques.

Le tableau des emplois est modifié comme suit : – Ancien effectif : **2** – Nouvel effectif : **3**

Après délibération, **le Conseil adopte la modification à l'unanimité**. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2026_32 - Demande de subvention : Amicale du Personnel

Monsieur le Maire et monsieur WABONT Guillaume quittent la séance, le Maire étant président de l'association.

Monsieur le Premier-adjoint donne lecture du courrier reçu de L'association de l'Amicale du Personnel de Beaurevoir pour la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'Association Amicale du Personnel, selon le montant suivant :

Association Amicale du Personnel — 2 200 €

Le Conseil Municipal décide également d'autoriser le Maire à établir et à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention, en tenant compte des échanges intervenus lors de la séance.

- Courriers et informations divers

Monsieur le Maire informe tout d'abord le Conseil qu'un courrier a été reçu de **Monsieur Christophe Leclère**, riverain du secteur de la Sablonnière. Celui-ci sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux consistant en la pose d'un drain traversant un chemin. Après vérification, il apparaît que les travaux envisagés se situent **sur une parcelle privée**. Par conséquent, la commune n'a **pas à émettre d'avis**, cette intervention ne relevant pas du domaine public communal.

Le Maire donne ensuite lecture d'un courrier émanant des **locataires du logement communal situé au 12 rue de Ponchaux**. Ceux-ci informent la commune de leur décision de quitter le logement et indiquent respecter le délai légal de préavis de trois mois. Leur départ est prévu pour le **1er juin 2026**. Un rendez-vous sera fixé à la fin du mois de mai afin de procéder à l'**état des lieux de sortie** et à la **restitution des clés**. La **caution sera restituée** si aucun dégât ou manquement n'est constaté lors de cet état des lieux.

Monsieur le Maire fait également part d'un courrier du **Président du Foyer des Jeunes – section musculation**, sollicitant une **extension de la salle de musculation communale**. Après examen, cette demande ne peut être acceptée. En effet, la commune mène actuellement un projet de **délocalisation de la bibliothèque municipale** dans la salle attenante à l'espace musculation, afin de permettre une installation de plain-pied et conforme aux **normes d'accessibilité PMR**, comme l'exige la réglementation. La demande d'extension est donc **refusée**.

Enfin, le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier de **Monsieur Luc Huyart**, relatif à la situation du **chemin n°108**, situé sur le secteur de Vaux-le-Prêtre. Monsieur Guillaume Wabont apporte des éléments complémentaires sur ce dossier. Afin d'examiner précisément la situation et de clarifier les responsabilités, un **rendez-vous sera organisé** avec l'ensemble des parties concernées.

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Monsieur TARGET Jean-Pierre
Secrétaire de séance

Monsieur WABONT Christian,
Maire